

DISCOURS DU MAIRE

Situation financière 2011

Le 7 novembre 2011





Chères concitoyennes,
Cher concitoyens,

Ce que la Loi appelle « Le discours sur la situation financière de la Ville » pourrait se limiter à ce que la Loi prévoit. À mon humble avis, c'est nettement insuffisant pour permettre à la communauté d'avoir un aperçu juste de la situation financière de la Ville.

Nous avons vécu comme citoyens, citoyennes et comme Ville, une conjoncture particulière durant les trois dernières années. D'une part, il y a eu ce qu'on a généralement appelé une récession économique internationale. D'autre part, les gouvernements ont voulu contrer les effets négatifs de cette crise sur l'emploi par des investissements massifs dans les infrastructures publiques comme, à titre d'exemple, les réseaux d'aqueduc et d'égout. La date de terminaison des travaux devait être le 31 décembre 2010. Cette date fut reportée à la dernière minute, au 31 octobre 2011.

Tout en étant prudents, nous avons voulu bénéficier des programmes de subvention pour rattraper les retards et pour répondre aux besoins actuels de la population.

Ces programmes de subvention, pouvant aller jusqu'à 50 % de certains coûts, mais ne s'appliquant pas à tous les investissements, nous ont poussé à faire des choix et à parfois modifier l'ordre de nos priorités.

Malgré ces incitatifs accompagnés de taux d'intérêt inférieurs à 3 % sur les récents emprunts, nous avons conservé une approche prudente qui tient compte de notre fiscalité, de notre richesse foncière, de notre endettement, du service de la dette et d'une planification des investissements sur une période de plus de dix ans. Cette prudence est expliquée dans mon discours de 2009 et dans celui de 2010. Ainsi, nous avons estimé un surplus budgétaire de 1 072 100 \$ au 31 décembre 2010. Or, les états financiers révèlent qu'il fut de 1 690 200 \$.

J'ai mentionné l'an dernier que notre ville jouit d'une augmentation importante de sa richesse foncière uniformisée. Ceci explique l'effet sur le taux de la taxe foncière, qui a été réduit de 0,79 \$ à 0,65 \$ avant d'être porté à 0,67 \$ en 2011 (il était de 1,13 \$ en 2003).

Évitons de nous laisser influencer par des chiffres touchant l'endettement qui doivent être relativisés en tenant compte de l'ensemble des données financières. À titre d'exemple, je ne peux affirmer que l'hypothèque de 200 000 \$ de M. « X » sur sa propriété est démesurée, si je considère que le service de cette dette incluant les taxes et l'assurance représente 20 % de son salaire annuel.

Il faut toujours vérifier les notions comptables qui ont évolué au cours des années. Ainsi, depuis 2007, on a introduit l'obligation de présenter dans les états financiers la dette consolidée, tenant compte, notamment, des dettes des différentes régies, ce qui a pour effet de gonfler les chiffres. Traditionnellement, nous avons tenu compte de la dette municipale supportée par l'ensemble de la population de Mont-Saint-Hilaire, sans tenir compte de la dette des organismes dont nous partageons la gouvernance avec d'autres municipalités.

Vous remarquerez que le ratio qui apparaît dans le tableau ci-après diffère de ceux contenus aux rapports présentés antérieurement. En fait, la base de calcul a été modifiée, notamment, en n'ajoutant pas l'amortissement au coût budgétaire. Ainsi, dans le rapport de l'année 2010, le ratio présenté pour 2009 était 15,2 et celui pour 2010 était de 15,8. D'autre part, il est à noter que le service de la dette aux riverains s'ajoute à celui de l'ensemble.

Sur cette base modifiée, le tableau illustre que le pourcentage de notre service de la dette est en décroissance par rapport au budget. Le groupe de référence suggéré par le trésorier est formé des municipalités de Belœil, Laprairie, Rosemère, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Catherine, Saint Constant, Candiac, Deux-Montagnes, Varennes et Mont-Saint-Hilaire, parce que ce sont des municipalités dont la population se situe dans la fourchette de 10 000 à 25 000 et qui font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Service de la dette sur les dépenses de fonctionnement plus (+) le remboursement de la dette à long terme	Mont-Saint-Hilaire	Groupe de référence Région de Montréal
Année 2008	19,1 %	16,8 %
Année 2009	17,4 %	15,8 %
Année 2010	16,2 %	15,9 %

Ces chiffres sont tirés des données des « Indicateurs de gestion 2010 »

Le tableau qui suit permet de comprendre que la solvabilité de la Ville, qui s'est améliorée quelque peu en deux ans, garde un écart favorable de 9 % à 10 % moindre que le groupe de référence. La solvabilité étant le rapport entre l'endettement et la valeur de nos actifs nets.

Endettement total à long terme sur la valeur de nos actifs nets (immobilisations) sur une base consolidée	Mont-Saint-Hilaire	Groupe de référence Région de Montréal
Année 2008	35,4 %	39,5 %
Année 2009	34,9 %	39,5 %
Année 2010	34,4 %	37,6 %

Ces chiffres sont tirés des données des « Indicateurs de gestion 2010 »

Le tableau qui suit et qui est également présenté sur une base consolidée illustre le ratio de notre endettement par rapport à notre richesse foncière uniformisée (RFU). Notre ratio de 2,16 % est bien en deçà de la valeur de 5 qui représente un signal d’alarme pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU ¹	Mont-Saint-Hilaire	Groupe de référence Région de Montréal
À l’ensemble des contribuables	1,94 %	1,67 %
À une partie des contribuables	0,22 %	0,46 %
Total	2,16 %	2,13 %

Données compilées par un tiers²

L’endettement total net à long terme exclut les dettes supportées par le gouvernement et d’autres municipalités. Il inclut les dépenses d’investissements réalisées en attente d’un financement à long terme. Les ratios ci-dessous indiquent que, bien qu’il y ait encore du rattrapage à effectuer, nos infrastructures sont généralement en meilleur état que celles du groupe de référence.

	Mont-Saint-Hilaire	Groupe de référence Région de Montréal
Pourcentage de la valeur comptable nette en proportion du coût des immobilisations	73,5 %	66,9 %
Durée de vie résiduelle moyenne des infrastructures ³	31,0 ans	24,8 ans
Valeur nette des infrastructures par 100 \$ de RFU ¹	5,25 \$	3,85 \$
Valeur nette des infrastructures pour une résidence d’un logement	15 863 \$	9 772 \$
Durée de vie résiduelle moyenne des infrastructures – Eau ³	32,9 ans	18,7 ans
Durée de vie résiduelle moyenne des infrastructures – Eaux usées ³	35,3 ans	19,2 ans
Durée de vie résiduelle moyenne des infrastructures – Chemins, rues, routes, etc. ³	30,6 ans	24,8 ans

Données compilées par un tiers²

¹ Richesse foncière uniformisée

² Yves Gagnon, FCGA, OMA, Consultant en gestion municipale

³ Selon valeur comptable nette et durée de vie de 40 ans

La négligence dans la mise à jour des infrastructures constitue une dette non comptabilisée.

Nous vivons depuis les dernières années les résultats pitoyables du « pelletage par en avant ». Les médias nous ont inondés d'exemples de désuétude des infrastructures et des équipements sous la juridiction des divers paliers de gouvernements, soit : fédéral, provincial et municipal. On dit qu'à Montréal seulement, cette désuétude représente près de sept milliards de dollars (7 G \$). Il est facile de réduire la dette d'une municipalité : il suffit de négliger la mise à jour des infrastructures et de reporter la réponse aux besoins en investissement.

Dans notre ville, nous avons choisi le rattrapage, tout en ajoutant des investissements reliés aux besoins actuels de nos citoyens. La dette s'est accrue substantiellement, mais demeure équilibrée si nous considérons notre capacité de rembourser cette dette.

Il ne faut pas passer sous silence le fait que la désuétude des infrastructures augmente les coûts de fonctionnement, car nos employés doivent multiplier les interventions pour réparer les effets de cette désuétude qui inclut également le coût des matériaux et des équipements, sans compter les inconvénients causés aux citoyens. Le passé le démontre.

Les faibles taux d'intérêt facilitent le rattrapage.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les taux d'intérêt demeurent très bas. Notre dernier refinancement de 2010 a été réalisé au taux de 2,92 % et celui de septembre 2011, à un taux de 2,61 %, et cela, pour une durée de cinq ans chacun.

La planification à long terme. Une planification à long terme signifie nécessairement de continuer la mise à jour et l'amélioration des infrastructures et des équipements, tout en surveillant notre capacité financière.

Cette dynamique doit nécessairement viser un plateau et, éventuellement, une réduction de la dette en tenant compte d'une stabilisation potentielle des investissements résidentiels, commerciaux et industriels qui s'ajoutent chaque année à notre richesse foncière uniformisée. Nous gardons cette vigilance.

Malgré ce qui précède, nous déplorons le fait que la taxe foncière et la tarification demeurent les plus importantes parmi nos sources de revenus. Ces sources de revenu comportent des effets indésirables. Ainsi, une personne, un couple ou une famille dont les revenus sont stagnants, peut à la fois voir son bilan enrichi par la hausse de la valeur de sa résidence et, en même temps, souffrir de la hausse de sa charge fiscale.

Nous faisons, par l'intermédiaire de nos associations municipales, des représentations pour que des correctifs soient apportés à cette iniquité.

Prenons nos décisions en bon père de famille, en réponse aux besoins de notre communauté à court, moyen et long termes.

ÉTATS FINANCIERS 2010 (CONSOLIDÉS)

La firme de vérification Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés, a vérifié la situation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au 31 décembre 2010.

Les « états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2010 »⁴ et révèlent les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Ces états financiers révèlent pour 2010 un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 972 100 \$, dont 1 690 200 \$ provenant des résultats de la Ville et 281 900 \$ provenant des organismes contrôlés. Les états financiers 2010 furent déposés et présentés lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal le 6 juin 2011.

	LOCAL	ORGANISMES CONTRÔLÉS	TOTAL CONSOLIDÉ
État des excédents accumulés et réserves			
Excédent de fonctionnement non affecté	3 318 300 \$	661 600 \$	3 979 900 \$
Excédent de fonctionnement affecté	208 900 \$	527 100 \$	736 000 \$
Réserves financières	50 000 \$	231 200 \$	281 200 \$
Fonds réservés – parcs	156 800 \$		156 800 \$
Fonds réservés – roulement	477 800 \$	42 000 \$	519 800 \$
Total	4 211 800 \$	1 461 900 \$	5 673 700 \$

État de la dette

Dette à la charge de :

Gouvernement du Québec	4 634 900 \$		4 634 900 \$
Autres municipalités	130 000 \$		130 000 \$
Une partie des contribuables (taxes de secteur)	4 521 900 \$		4 521 900 \$
L'ensemble des contribuables (taxe foncière)	34 940 200 \$	4 082 500 \$	39 022 700 \$
Total	44 227 000 \$	4 082 500 \$	48 309 500 \$

⁴ Rapport financier 2010 consolidé, Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011

L'analyse des projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2011 que nous avons effectuée au cours des dernières semaines, nous permet donc d'estimer que le présent exercice financier se soldera par un excédent des revenus sur les

dépenses de 1 170 000 \$, soit environ 4,3 % du budget. Après huit mois d'opération, nous entrevoyons des revenus totaux supplémentaires de 1 165 300 \$ plus élevés que nos prévisions et des dépenses inférieures de l'ordre de 4 700 \$.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2011-2012-2013

Le Conseil a approuvé en décembre dernier un programme de dépenses d'investissement de 12 676 000 \$ pour l'année 2011. Les travaux que nous aurons réalisés pour toute l'année 2011 seront plutôt de l'ordre de 7 756 000 \$, soit un écart de 4 920 000 \$. À titre d'exemple, les travaux suivants ont dû être reportés, soit : la rénovation de l'hôtel de ville (phase 2), la réfection du ponceau de la rue Michel, la participation dans la finalisation des travaux du stationnement de la gare par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et le début de l'urbanisation du boulevard Laurier (plans et devis).

Les principaux travaux réalisés en 2010 et 2011 sont : la réfection de la montée des Trente, du chemin de la Montagne, de la rue Petite-Allée, de la Place Diamond, de la rue Montcalm et les travaux d'aménagement des parcs. D'ici la fin de l'année, sera effectuée la réfection du chemin des Carrières, financée à même les redevances versées par le propriétaire de la carrière en vertu de la Loi.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2012

Comme à chaque année, le Conseil municipal devra faire des choix difficiles afin de présenter un budget et une taxation raisonnables, tout en améliorant son offre de services à ses citoyens.

Encore cette année, le cadre juridique imposé par les autorités supérieures aura un impact significatif sur nos opérations et leur coût. L'entrée en vigueur récente du schéma régional de couverture de risque en incendie, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, entraînera, en 2012, une charge supplémentaire de plus de 100 000 \$. De plus, au moment d'écrire ces lignes, il semble que les quotes-parts imposées par les organismes régionaux auront encore une fois cette année un impact important sur nos coûts. En effet, nous nous attendons à une charge supplémentaire de près de 400 000 \$ en 2012. Les quotes-parts que la Ville de Mont-Saint-Hilaire remet à ces organismes représentent environ 25 % de son budget annuel, soit plus de 6 600 000 \$ en 2012. Finalement, la poursuite de la mise à jour de notre flotte de véhicules engendrera des dépenses supplémentaires de plus de 55 000 \$ en 2012.

Le gouvernement du Québec haussera de 1 % la TVQ à compter de janvier 2012. Nous serons également touchés par cette hausse et devrons assumer près de 90 000 \$ de coûts supplémentaires.

Nous remarquons que des charges supplémentaires de près de 645 000 \$ devront être intégrées au budget, avant même que la Ville n'assume la croissance normale des coûts de ses autres dépenses nécessaires à la prestation des services reliés à la propriété et aux personnes. C'est dans ce contexte que le Conseil municipal, appuyé de la Direction générale et des directions de services, travaillera au cours des prochains jours, afin de présenter à la population les prévisions budgétaires 2012 lors de la séance spéciale prévue le 19 décembre 2011

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2012-2013-2014

Le 19 décembre prochain, simultanément au dépôt du budget 2012, sera présenté pour adoption le Programme triennal d'immobilisations, qui reflètera les orientations du Conseil municipal en matière d'investissement dans les immobilisations au cours des trois prochaines années.

Bien qu'il soit trop tôt pour énoncer les priorités du Conseil municipal en matière d'investissement pour les trois prochaines années, la réfection et la modernisation de nos actifs immobiliers, que ce soit dans le domaine des infrastructures routières, des bâtiments ou des parcs, occuperont sûrement une place importante, comme chaque année depuis 2004.

Parmi les projets majeurs, citons : la revitalisation du boulevard Laurier, la réfection d'infrastructures et de chaussées sur diverses rues, la poursuite des travaux d'aménagement du parc de la gare entrepris en 2010, notre part reliée à l'aménagement du stationnement de l'AMT, l'aménagement de parcs de quartiers, la construction de la caserne incendie et la poursuite de la rénovation de l'hôtel de ville.

LES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$

Dans un esprit de transparence et dans le respect de nos lois et règlements, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$. Cette liste comprend tous les liens contractuels de la Ville depuis le dernier dépôt de celle-ci. Chaque citoyenne et citoyen peut avoir accès à cette liste en s'adressant aux Services juridiques.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Pour l'année 2011, la rémunération des élus est composée d'allocations et de salaires :

	SALAIRES	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	28 126,91 \$	14 063 46 \$
Conseillers	9 324,35 \$	4 662,17 \$

En ce qui concerne les séances des organismes suivants, la rémunération est fixée sur la base de jetons de présence :

ORGANISMES	RÉMUNÉRATION	SÉANCES
MRCVR (Municipalité régionale de comté VR ⁵) plus un montant fixe de	152,85 \$ / séance 127,38 \$ / mois 61,14 \$ / comité au besoin	10 / année 12 / année
CITVR (Conseil intermunicipal de transport VR ⁵)	114,43 \$ / séance 57,22 \$ / comité au besoin	5 / année
RIEVR (Régie intermunicipale de l'eau VR ⁵)	85,82 \$ / séance	10 / année
RAEVR (Régie d'assainissement des eaux VR ⁵)	86,31 \$ / séance	6 / année
RIPRSL (Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent)	230,00 \$ / séance	10 / année
RITAVR (Régie intermunicipale de transport adapté de la VR ⁵)	110,21 \$ / séance 55,11 \$ / comité au besoin	5 / année
CMM (pour le maire seulement)		
Rémunération de base	10 000 \$	
Rémunération additionnelle – Maximum	25 000 \$	

Tout membre d'un conseil d'administration des organismes ci-haut mentionnés, reçoit, en plus de sa rémunération, une allocation de dépenses d'un montant égal à 50 % de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum prévu par la Loi.

⁵ Vallée-du-Richelieu

CONCLUSION

Je réitère ce que j'ai écrit en 2008, 2009 et 2010, à savoir qu'un développement durable nécessite une compréhension des paramètres financiers à court, moyen et long termes. À cette fin, nous devons faire des choix judicieux. Ce qui représente une solution idéale ne se marie pas nécessairement avec une logique de gestion prudente à long terme. Souvent, ce genre de choix entre l'idéal et le pragmatisme est déchirant. Nous avons dû faire ce choix dans le cas du Centre aquatique, sur le chemin de la Montagne, le chemin Ozias-Leduc, la rue Fortier, le chemin des Patriotes, la montée des Trente et ailleurs. Il suffit de mentionner, à titre d'exemple, que le simple enfouissement des réseaux de Bell, Vidéotron et Hydro-Québec sur ces rues aurait coûté plusieurs millions de dollars de plus, ce qui nous aurait obligé à reporter d'autres investissements plus près des besoins de base de la population.

La vision et la prudence font partie des ingrédients du développement durable de notre ville, que nous serons fiers de léguer à nos enfants et petits-enfants.

Je tiens à remercier le directeur général, les directeurs de services, les gestionnaires et tous les employés dont l'apport est essentiel à l'évolution durable de notre ville. Ces remerciements s'adressent également aux membres du Conseil, qui contribuent à l'épanouissement de notre milieu de vie.



Michel Gilbert
Maire



Ville de Mont-Saint-Hilaire

www.villemsh.ca

Publié par la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Novembre 2011